

**ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE du 01.06.2026
SIREN N° 917 941 825**

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin

Le président de la SASU **A.Z. RENOV'** au Capital de 2 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 917 941 825, s'est réunis au siège social 165 Rue de la Croix - 92000 Nanterre, sur la convocation qui s'est faite en qualité de président actionnaire.

L'Assemblée est présidée par Mme **BOUBAKER Ella**, Présidente-Actionnaire Unique

La Présidente constate qu'elle est présente :

- Mme **BOUBAKER Ella** propriétaire de 100 actions

TOTAL DES ACTIONS 100 actions

Mme la Présidente déclare alors que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée est valablement constituée et peut délibérer.

La Présidente rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Cession d'actions détenues par Mme **BOUBAKER Ella** à hauteur de 100 actions.
- Changement du Président
- Modification corrélative des statuts

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met aux voix les résolutions à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale autorise la cession de 100 actions, détenues par Mme **BOUBAKER Ella** cédées à Mr **PERREAU Claude, Roger** à hauteur de 100 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

PCR BE

DEUXIÈME RESOLUTION

En conséquence de la 1^{ère} résolution, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 7 des statuts par l'adjonction d'un 2^{ème} paragraphe rédigé ainsi qu'il suit :
Les actions sont attribuées en date du 1^{er} juin 2026

Mr **PERREAU Claude, Roger**, né le 31/03/1963 à Drancy, sis 3 rue des Bois de Groslay 93700 DRANCY.

ci 100 actions

Total égal au nombre d'actions formant le capital social, soit 100 actions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale accepte la démission de la présidente **Mme BOUBAKER Ella** et désigne d'un commun accord, à conformément à l'article 11 des statuts, en qualité de premier président Mr **PERREAU Claude, Roger** né le 31/03/1963 à Drancy, sis 3 rue des Bois de Groslay - 93700 DRANCY.

Ses fonctions prendront effet, à compter du 1^{er} juin 2026.

Monsieur **PERREAU Claude, Roger** disposera à cet effet des pouvoirs prévus aux articles 3-2 des statuts, conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Monsieur **PERREAU Claude, Roger** déclare accepter les fonctions de président qui viennent de lui être confiées et n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant d'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'actionnaire unique après lecture.

Mme BOUBAKER Ella



Mr PERREAU Claude Roger

